

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ALZON

## SEANCE DU 18 DECEMBRE 2023

### Nombre de conseillers :

En exercice : 7  
Présents : 7  
Votants : 7

### Date de convocation :

14 décembre 2023

### Date d'affichage :

14 décembre 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, lundi 18 décembre, à 17 heures, le Conseil Municipal d'Alzon s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil, en séance extraordinaire, sous la présidence de Monsieur Roger LAURENS, Maire.

**Présents :** Elodie BRUN, Odile COLOMB, Marie Hélène DISPARD VIVENS, Gérard ABRIC, Alain BOUTONNET, Dominique CAUVAS, Roger LAURENS.

Secrétaire de séance : Gérard ABRIC

### OBJET : EMPRUNT AUPRES DU CREDIT AGRICOLE

Rapporteur : Alain BOUTONNET

M. Le Maire explique qu'afin de payer les dépenses d'investissement en cours, il convient de souscrire un prêt du crédit Agricole dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant du prêt	80 000 €
Durée	10 ans
Type de taux	Fixe
Taux	<b>4,52 %, échéance trimestrielle</b>
Base de calcul	30/360
Intérêts	Les intérêts sont calculés sur les sommes utilisées au prorata du nombre de jours. Ils sont payables trimestriellement.
Frais de dossier	0,15 % du montant emprunté soit 120 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- prend l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les ressources nécessaires au paiement des échéances,

- donne pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant, pour signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au prêt décrit ci-dessus et intervenir auprès de la banque Crédit Agricole du Languedoc.

Le Maire,

Roger LAURENS



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication.

Certificat d'affichage du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_.

Envoi au contrôle de légalité le : \_\_\_\_\_